



## AVIS PUBLIC

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-8**

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 437-8 modifiant le règlement de zonage numéro 437;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 mai 2008, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement no 437-8, intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 8 juillet 2008, à 19h**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet;
3. Le premier projet de règlement numéro 437-8 a notamment pour objet d'autoriser les galeries en cours avant et d'apporter diverses modifications techniques.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, situé à l'hôtel de ville au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h. Ce projet de règlement peut également être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org) (Administration/Greffe/Réglementation).
5. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, et qui concerne l'ensemble du territoire de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 25 JUIN 2008.

Le greffier,

Jacques Robichaud, OMA, avocat

/vc

---